



PROJET D'ETABLISSEMENT
MULTI-ACCUEIL
Petit Prince
2023-2027

Nom du multi-accueil :

PETIT PRINCE

Coordonnées du multi-accueil :

4 Place du Petit Rochefort 38640 Claix
04 76 98 57 53

Adresse mail :

halte.garderie@ville-claix.fr

Nom de la responsable :

Christine BLANC

Coordonnées du gestionnaire :

CCAS DE CLAIX

Nom et qualité du référent (responsable hiérarchique) :

COING ROY Emmanuelle

Responsable Service Petite Enfance

Adresse :

CCAS 4 allée du 18 juin 12940 38640 Claix
0476983542

Adresse mail :

ccas@ville-claix.fr

SOMMAIRE

1. Le projet d'accueil

- Prestations d'accueil proposées
- Equipe pluridisciplinaire
- Familles bénéficiant des minima sociaux et retour à l'emploi et l'enfant porteur de handicap

2. Les projets éducatif et pédagogique

3. Le projet social et développement durable

- a) Cadre général de la commune
- b) Le pôle petite enfance
- c) La définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement
- d) Les modalités des relations avec les organismes extérieurs
- e) Le développement durable

LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Un projet d'établissement est élaboré en équipe. Il définit la place donnée à l'enfant et à sa famille dans la structure. Il permet au personnel de se retrouver autour de valeurs communes.

L'élaboration du projet d'établissement est l'occasion de prendre du recul et de réfléchir à l'évolution de la structure.

Le multi-accueil a pour mission de s'adapter au mieux aux besoins de l'enfant en tenant compte de l'évolution de la société et de la situation des parents. L'équipe de professionnels a la volonté de faire évoluer ses pratiques afin d'accueillir les enfants et leur famille.

Lors de la rédaction du projet d'établissement, nous avons toujours souhaité articuler à la fois, le souci d'assurer à l'enfant une continuité entre la maison et la structure multi-accueil mais aussi, de créer les conditions d'un échange permanent entre les parents et les professionnels autour de la prise en charge des enfants.

La réalisation du projet d'établissement du multi-accueil Cœur Village s'est réalisé en tenant compte :

- De la législation en vigueur dans les EAJE définie dans le décret n°2000-762 du 1er août 2000 modifié en août 2021 qui maintient et renforce les normes en matière d'accueil et d'encadrement instituées par le décret du 1er août 2000.
- De la convention internationale des droits de l'enfant, entrée en vigueur le 06 septembre 1990 en France et qui stipule qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité. Rapport du Haut Conseil de la famille, de l'enfant et de l'âge : Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille (19/08/2018).
Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant de décembre 2018.
- Du rapport Giampino du 09 mai 2016 sur le développement, les modes d'accueil et les formations des professionnels 4
- Décret n° 2021-1131 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants
- Arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Ce projet d'établissement comprend trois parties :

≥ Le projet d'accueil :

Il définit les prestations d'accueil proposées, la place de l'enfant porteur de handicap et les professionnels mobilisés.

≥ Les projets éducatif et pédagogique :

Ils révèlent et explicitent les valeurs éducatives portées par l'équipe, et présentent comment, au quotidien, les valeurs sont déclinées et la manière dont l'équipe s'organise pour accompagner les enfants et leurs familles.

≥ Le projet éducatif permet de préciser quatre éléments :

- ✓ Les conditions du bien-être des enfants,
- ✓ Les modalités de leur accueil,
- ✓ Les soins qui leur sont apportés,
- ✓ Les actions mises en place pour favoriser leur éveil.

≥ Le projet social et développement durable :

Le projet social situe la structure dans son environnement géographique, social et contextuel.

- ≥ Précise les modalités prévues pour favoriser ou garantir l'accès aux enfants de familles connaissant des difficultés particulières (Cf. article L 214.7 du Code de l'Action Sociale et des Familles),
- ≥ Définit la place de la structure d'accueil au sein de la ville de Claix,
- ≥ Définit les services qu'elle propose ainsi que les différents partenariats mis en place.

I. Projet d'accueil :

Le multi accueil Petit Prince se situe dans le quartier Pont Rouge de Claix, Place du Petit Rochefort. Ces locaux sont munis d'un accès aux personnes à mobilité réduite.

Le multi accueil a un agrément pour 15 places journée. Il accueille les enfants à partir de 2 mois ½ jusqu'à leur 6 ans.

a. Les types d'accueil :

1. **Accueil régulier:** « les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. » (Définition CNAF).

Les places sont accordées après une commission d'attribution après étude des dossiers complets.

Un contrat d'accueil est établi sur la base d'un nombre d'heures réservées en fonction des besoins des familles.

L'accueil collectif est organisé au sein de 2 unités d'accueil par tranche d'âge : une unité bébé et une unité moyens/grands. Des temps de regroupement sont prévus le matin, le midi et le soir. Tout en veillant au respect du rythme des enfants, des activités d'éveil et des propositions pédagogiques sont proposées aux enfants.

2. **Accueil occasionnel:** « les besoins de garde sont connus à l'avance, ponctuels et non récurrents pour des enfants déjà connus dans la structure »

Un contrat est établi sans contractualisation du nombre d'heures.

L'accueil occasionnel se caractérise par la prise en charge des enfants pour une durée de 2h minimum ne se renouvelant pas à un rythme régulier et définit pour une durée limitée.

3. **Accueil d'urgence :** Il s'agit d'un enfant qui n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents pour des motifs exceptionnels, souhaitent bénéficier d'un accueil en urgence.

Un contrat est établi par l'établissement sur la base d'un nombre d'heures pour une durée déterminée si les besoins sont connus par la famille.

Sa mission est d'accueillir les enfants âgés de 10 semaines à moins de 6 ans pendant la journée. L'accueil est défini selon les besoins exprimés de la famille, et sera établi sur une base horaire.

Le multi-accueil est ouvert du lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 18h30. Il est fermé le mercredi.

L'inscription peut se faire sur une amplitude horaire de 2h minimum en accueil régulier ou occasionnel.

Il n'y a pas d'ouverture aux parents de 12h30 et 13h30 pour garantir le bon fonctionnement du service.

Il est demandé aux parents d'avertir la direction de l'absence de son enfant ou du retard au plus tôt, et si possible avant 9h, pour des raisons d'organisation.

L'encadrement des enfants est assuré selon une législation réglementaire :

- Au moins deux professionnels,
- Un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas
- Un professionnel pour 8 enfants qui marchent

L'équipe petite enfance est polyvalente sur les deux structures collectives.

Elle est composée ainsi :

- 1 responsable du service petite enfance
- 1 référent santé et accueil inclusif puéricultrice, 20h par an
- 1 éducatrice de jeunes enfants responsable de la structure Petit Prince
- 1 assistante de direction
- 4 auxiliaires de puériculture
- 1 BEP sanitaire et social
- 1 assistantes en animation

Une réunion d'équipe a lieu 1 fois / mois.

Les professionnels veillent au bien-être de l'enfant, à la mise en œuvre des orientations pédagogiques et à l'organisation matérielle au sein de la structure.

Le référent santé et accueil inclusif : Anne Laure Tiroli

Missions de référent santé et accueil inclusif : sur les deux structures de la commune (50h/an) :

- Informe, sensibilise et conseille la direction et l'équipe des établissements auprès desquels il intervient en matière de santé du jeune enfant
- Participe à la mise à jour des protocoles médicaux et accompagne leur mise en œuvre
- Assure des actions d'éducation et de promotion de la santé
- Contribue dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes en collaboration avec l'équipe de Direction, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être,
- Peut, en accord avec les responsables légaux de l'enfant, procéder à un examen de l'enfant pour une éventuelle réorientation médicale
- Informe, sensibilise et conseille la direction de l'autre structure et l'équipe des établissements auprès desquels il intervient en matière d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou de maladie - Veille à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;
- Aide et accompagne les équipes dans la compréhension et la mise en œuvre de Plan d'Accueil Individualisés (PAI)

Transverses :

- Collaborer avec la PMI et avec le médecin de famille
- Participer aux réunions de parents ou de service
- Rencontre pluridisciplinaire régulière.

b. Les Conditions d'admission :

Les enfants de la commune sont acceptés selon les besoins exprimés des parents. Concilier vie familiale et vie professionnelle étant l'un des objectifs majeurs de la politique d'action sociale. Toutes les familles peuvent être accueillies en fonction des places disponibles. L'absence d'emploi ne peut être un critère de refus.

Les enfants hors commune peuvent être exceptionnellement acceptés sur dérogation et seront soumis à majoration.

Une commission d'admission se réunit en avril de chaque année et statue sur les admissions dans les structures petite enfance. Les dossiers de pré-inscriptions sont à déposer avant le 28 février.

Une rencontre avec le référent santé accueil inclusif sera effectuée pour les enfants porteurs de handicap (accueil régulier) ou ceux nécessitant la mise en place d'un plan d'accueil individualisé.

Les critères d'admissibilité :

Un dossier de pré-inscription est à remplir et à déposer au guichet petite enfance sur rendez-vous.

Il concerne les demandes en accueil régulier.

Il est à déposer avant le 28 février de chaque année.

La pré-inscription est possible à partir du 6ème mois de grossesse avec un certificat médical (ou livret de famille) et un justificatif de domicile de moins de 3 mois après renseignement de la fiche de pré-inscription.

Attention : l'adresse du justificatif doit correspondre à l'adresse déclarée à la CAF pour les allocataires.

Les pré-inscriptions sont assurées par la responsable du relais petite enfance sur rendez-vous. Au cours de cette première rencontre, des informations sont données sur les différents modes d'accueil.

ATTENTION: Tout dossier déposé après cette date sera étudié en fonction des places disponibles après la commission ou à la prochaine commission, c'est-à-dire l'année suivante.

Pour l'accueil occasionnel, la demande d'inscription se fait directement auprès de la responsable de structure du multi-accueil. Une liste d'attente est établie et la responsable de structure prendra contact avec la famille si un accueil est possible.

Les dossiers sont téléchargeables sur le site de la Mairie de Claix.

Les contrats sont établis à l'entrée de l'enfant.

Les modalités d'admission

La commission d'attribution se réunit une fois par an, en avril suivant les priorités suivantes :

- ✓ Domiciliation principale sur la commune de Claix. Les dossiers de non résidents clairois ne seront pas étudiés en commission.
Les agents communaux hors Clairois peuvent déposer un dossier pour la commission. Celui-ci sera traité à la commission.
- ✓ Frère ou sœur dont l'aîné est simultanément présent dans l'établissement. (Attention : Il n'y a pas de priorité pour l'enfant à naître dont l'aîné quitte le multi accueil pour l'école.)
- ✓ Ancienneté de la demande (date de dépôt du dossier)

- ✓ Année de naissance de l'enfant
- ✓ La situation familiale (famille monoparentale et/ou isolée, composition familiale, parents porteurs de handicap, parents inscrits dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle...)
- ✓ Familles dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du RSA (Décret d'août 2000 et février 2007, Code de l'Action Sociale et des Familles, décret n°2006-1753 du 23 septembre 2006.)

- ✓ Parents ou enfants porteurs d'un handicap.

Par ailleurs, les enfants présentant un handicap clinique ou psychomoteur peuvent être accueillis en tenant compte de modalités établies entre la famille, la direction de la structure, le référent santé et accueil inclusif de la structure et le médecin traitant de l'enfant. Ces modalités peuvent faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

La situation familiale (famille monoparentale et/ou isolée, composition familiale, parents porteurs de handicap, parents inscrits dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle...) est définie comme une priorité lors de la commission d'attribution prévue au mois d'avril.

- ✓ **Familles dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du RSA (Décret d'août 2000 et février 2007, Code de l'Action Sociale et des Familles, décret n°2006-1753 du 23 septembre 2006.)**

- ✓ Parents ou enfants porteurs d'un handicap.

Par ailleurs, les enfants présentant un handicap clinique ou psychomoteur peuvent être accueillis en tenant compte de modalités établies entre la famille, la direction de la structure, le référent santé et accueil inclusif de la structure et le médecin traitant de l'enfant. Ces modalités peuvent faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

c. Les partenaires :

- ✓ La médiathèque
- ✓ Le centre social la Cascade
- ✓ Le relais assistants maternels
- ✓ Les écoles et le périscolaire
- ✓ Le service gérontologie
- ✓ La Caisse d'allocation familiale
- ✓ Le Département
- ✓ Le Service local de solidarité de Pont de Claix

La structure travaille en collaboration avec les écoles de la commune. Une visite au mois de juin, est organisée afin d'accompagner les enfants vers l'école qu'ils vont fréquenter.

Tout au long de l'année, la bibliothèque accueille nos enfants. Une référente petite enfance anime ces rencontres et parfois les agents de la structure jouent ce rôle.

A l'occasion des fêtes, Noël, galette, Carnaval..., nous travaillons en partenariat avec les assistantes maternelles et le Relais petite enfance, le centre social et la résidence autonomie.

Annuellement, nous participons à la thématique de la Semaine du Goût et à "Tous en fête" portés par le centre social et qui regroupent tous les services.

Nous organisons aussi des activités mensuelles telles que de la lecture et des comptines intergénérationnelles en partenariat avec le Relais Petite Enfance et les résidents de la résidence autonomie « Magnolias ». Nous proposons des animations choisies en commun.

II. Le projet éducatif

L'épanouissement de chaque enfant accueilli est recherché.

➤ Les objectifs

- Éveiller, favoriser la curiosité de l'enfant au travers d'activités, faciliter ainsi l'entrée à l'école maternelle
- Offrir à chaque enfant un accueil individuel, tenant compte des demandes et contraintes des parents, de la collectivité, respectant les rythmes de l'enfant
- Accompagner l'enfant dans ses apprentissages à l'autonomie, à la socialisation en tenant compte de son développement psychomoteur, intellectuel et affectif
- Permettre l'épanouissement et l'éveil de l'enfant en lui proposant des activités variées, en favorisant le développement sensoriel et langagier
- Favoriser le bien-être de l'enfant
- Etablir une relation constructive avec les parents, basées sur le respect mutuel, la confiance, l'écoute et la participation

a. L'accueil

2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

L'accueil de l'enfant doit être personnalisé. Il propose un lieu idéal de sécurité physique et affective lui permettant de développer au mieux ses possibilités. Nous respectons sa personnalité, son rythme, ses besoins, ses différences ou son handicap. Nous lui permettons d'acquérir la confiance en lui nécessaire à l'acquisition de l'autonomie, à son développement psychomoteur, à sa capacité de relation avec les autres.

Le bon déroulement de la vie de l'enfant en collectivité dépend essentiellement de son adaptation et de l'accueil des parents. Ces étapes indispensables instaurent un climat de confiance au sein de la structure et favorisent la séparation en douceur.

Une référente accueille l'enfant et ses parents. Elle prend en charge l'enfant pendant sa période d'adaptation, jusqu'à ce qu'il se familiarise avec les lieux, l'équipe éducative, ses camarades et fait le lien avec l'équipe.

La référente propose un premier temps dans la structure aux parents et à l'enfant qui permet de connaître ses habitudes de vie (alimentaires, endormissement...) ainsi que son développement psychomoteur. Ensembles, ils complètent la fiche intitulée « la petite histoire » qui assure la liaison entre la famille, l'enfant et le professionnel. Ce travail et cette approche individualisée instaurent une confiance entre les parents/enfants et le personnel.

Cette période d'adaptation varie selon les besoins de l'enfant. En général, elle est de deux fois une heure (dont une heure avec les parents) suivie d'une fois deux heures, puis d'une demi-journée. De la quiétude des parents dépend celle de son enfant.

La relation parents/professionnels

Chaque début d'année, une réunion d'information aux parents avec l'ensemble de l'équipe est organisée au sein du multi-accueil afin d'expliquer le fonctionnement, de faire vivre le déroulement d'une journée type, les projets en cours et à venir durant l'année. C'est un moment d'échanges avec les parents où ils peuvent évidemment poser leurs questions.

Par ailleurs, tout au long de l'année, nous affichons le planning des ateliers du mois, les menus de la semaine ainsi que des photos des ateliers ou temps forts.

Les parents sont invités aux différents temps festifs (Noël, carnaval, pique-nique...) et lors de sorties.

Au quotidien, nous sommes à l'écoute des parents. Le soir, nous transmettons aux parents les temps forts de la journée concernant leur enfant (les repas, le sommeil, les activités/ les moments de jeux). Nous restons attentifs aux progrès de leur enfant, mais aussi, aux besoins exprimés/ressentis, aux inquiétudes et aux difficultés rencontrées par les parents. Nous expliquons ce qui est mis en place dans la structure pour favoriser l'autonomie, l'acquisition à la propreté, notre vision éducative.

L'équipe et la responsable, peuvent accompagner et soutenir les parents qui en expriment le besoin dans leurs rôles.

Les employés sont tenus au secret professionnel. Tout ce qui est confié, entendu et vu, n'est pas répété en dehors de la structure.

L'accompagnement professionnel de l'équipe

Travailler en équipe pluridisciplinaire permet le partage de connaissances, d'expériences, de savoir-faire et savoir-être.

Notre travail est fondé sur l'esprit d'équipe, et donc l'entraide.

Les réunions d'équipe sont proposées une fois par mois, en soirée. Elles sont des espaces de réflexion. Elles permettent de coordonner le travail, de revoir l'organisation des journées et d'envisager de nouveaux objectifs de travail, d'aménagement d'espaces, d'horaires, d'activités.

Tous les agents sont sollicités pour se former régulièrement au CNFPT. Ces connaissances participent à la dynamique de l'équipe et à l'évolution de nos pratiques.

En complément, des temps d'analyse de la pratique, encadré par un psychologue sont proposés (conformément à la loi), en soirée.

Ce dispositif a pour objectifs de permettre aux membres de l'équipe :

- ≥ D'être accompagnés sur la réflexion quant à leur positionnement relationnel au sein du cadre de travail au Multi Accueil,
- ≥ De s'exprimer sur une situation, s'interroger sur son rapport avec celle-ci et entendre la réalité de ses collègues,
- ≥ D'élaborer des pistes de travail autour des personnes qu'elles accueillent,
- ≥ De maintenir les valeurs éthiques de leurs interventions,
- ≥ De prendre du recul.

De plus, deux des journées de fermeture du multi-accueil sont consacrées à des journées pédagogiques. Elles réunissent toutes les structures petite enfance de Claix. Elles permettent de travailler des thématiques, débouchant sur des pratiques communes à la petite enfance ainsi que de renforcer la cohésion d'équipe.

2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

b. L'accueil au quotidien

L'accueil du matin est primordial, il permet aux parents de transmettre les différents événements qui se sont déroulés depuis la veille. Le personnel s'informe sur le sommeil, l'appétit et la santé de l'enfant. Il peut ainsi noter sur un support de transmission les points importants concernant l'enfant.

L'accueil se fait dans la pièce de vie des enfants, le parent se déchausse ou enfile des surchaussures ...

La séparation est un temps fort, qui peut être vécu par certains comme un moment difficile, mais il est un passage obligé pour se construire et acquérir son indépendance.

La professionnelle accueille l'enfant en lui parlant, l'encourage à dire au revoir à ses parents, le conduit et l'accompagne vers les autres. La tristesse ou la colère seront verbalisées, respectées et consolées si possible. L'attention de l'enfant, une fois calmé, sera attirée vers des activités qu'il aime.

Afin de faciliter la séparation et assurer un lien avec la maison, nous conseillons aux parents de nous amener un objet auquel l'enfant est attaché (doudou) ou un foulard avec l'odeur de la maman afin de rassurer l'enfant.

En fin de journée, le personnel rend compte de la journée de l'enfant au parent dans la pièce de vie (le déroulement du repas, les siestes, les différentes activités et le comportement de l'enfant durant la journée avec bienveillance).

Cet échange est important, il permet aux parents de voir leur enfant évoluer dans un autre contexte, de voir que le personnel est attentif au bien-être et à la bonne évolution de leur enfant.

Venir 10 minutes avant la fermeture permet que nous ayons le temps d'avoir un moment d'échange adapté.

La séparation comme les retrouvailles demandent du temps. Temps pour se quitter, pour se retrouver, temps pour finir ce que l'enfant est en train de faire ou temps pour montrer ce que l'enfant a acquis durant la journée. Cependant, ces moments importants doivent être encadrés par les professionnels pour qu'ils ne s'éternisent pas.

L'éveil, l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant

- L'éveil de l'enfant est favorisé par l'aménagement d'espaces de vie et d'un cadre réfléchi. Nous travaillons en itinérance ludique. Cette pédagogie s'articule autour de trois grands principes : la libre circulation des enfants dans la crèche, la création d'univers ludiques et le fait que l'enfant soit auteur de son jeu.
- Tout-petit, le bébé est installé à plat dos, pour qu'il puisse explorer ce qui l'entoure. En aucun cas la position assise n'est imposée. Il pourra alors progresser dans sa motricité spontanée, et suivre les étapes à son rythme : plat dos, rouler, ramper, marcher à quatre pattes...

La libre circulation revient à permettre aux enfants, dès que leur motricité le leur permet, d'explorer les différents univers.

Durant le temps d'itinérance ludique, chaque professionnel se positionne dans un univers : jeux d'imitation, construction, motricité, encastrement/manipulation.

Ainsi l'enfant s'éveille seul, à son rythme même s'il a besoin de l'adulte à ses côtés. Le jeu permet à l'enfant de développer son imagination et sa créativité.

La liberté de circulation offre aux enfants une vraie possibilité d'exploration. Ils partent à l'aventure d'un territoire, fait de nouvelles rencontres. Les enfants « nomades » ont plus de choix dans les objets proposés

et peuvent interagir avec l'ensemble des enfants et professionnels présents. Ceci facilite les interactions sociales et les apprentissages.

L'enfant peut aussi avoir besoin de moments pour ne rien faire, rêver, observer ou même régresser. L'ennui crée l'imagination.

- Etre autonome, c'est être capable de s'exprimer, de tenter des expériences, de choisir, de demander et de dire non.

Tout au long de la journée, nous accompagnons l'enfant dans son apprentissage de l'autonomie. Pour l'aider, nous avons créé des étiquettes avec un dessin personnalisé que l'enfant aura sur tous les casiers à sa disposition.

A son arrivée, l'enfant est libre de choisir son jeu. Pour cela, il dispose d'un panel d'univers de jeux : jeux d'imitation, de construction et assemblage, jeux moteurs, coin calme. Les bébés sont installés sur un tapis. Nous mettons à leur disposition diverse petits jouets adaptés à leur âge.

Au cours de la journée, nous pouvons proposer différentes activités (pâte à modeler, peinture, gommettes, psychomotricité, éveil musical...). L'enfant est aussi libre de choisir son activité. Ces moments visent à favoriser le développement physique, affectif et cognitif de l'enfant et lui apprendre la vie en collectivité.

Au repas, l'enfant plus grand va chercher sa serviette rangée dans sa pochette/bannette personnalisée et la met seul s'il le peut. Nous laissons l'enfant manger seul, dès qu'il le souhaite, en l'accompagnant dans son apprentissage. Nous l'aidons à mettre la nourriture dans sa cuillère. Nous l'incitons à goûter et l'aidons à finir s'il le souhaite. Nous le laissons aller à son rythme, en veillant à ce que le repas ne dure trop longtemps.

Au moment de la sieste, les plus grands vont se déshabiller avec l'aide d'un adulte, rangent leurs vêtements dans leur casier, prennent leur doudou et/ou sucette. Le change se fait avec l'enfant debout dès que possible. Le passage aux toilettes est toujours proposé par l'adulte quand l'enfant commence à acquérir la propreté et les parents en sont informés. Une fois le temps calme fini, ils se dirigent vers leur chambre et leur lit.

L'adulte valorise, rassure, stimule et encourage l'enfant. Il doit créer un climat de confiance, être patient, tolérant, et laisser l'enfant évoluer à son rythme.

c. Les soins

Le repas

Important sur le plan nutritionnel, le repas a aussi une signification affective, sociale et éducative.

Les repas sont des moments de convivialité où sont mêlés plaisir, échanges et apprentissages. Pour les bébés, la relation physique et verbale entre l'enfant et l'adulte est essentielle.

Le repas correspond souvent à un moment de manipulation pour certains et pour les plus grands l'occasion de reproduire les gestes de l'adulte.

Les repas sont fournis par un prestataire. Nous les adaptons à l'âge des enfants et à leur capacité de mastication. Dès que les parents ont commencé la diversification, nous pouvons commander un repas. Il existe 3 sortes de repas:

Pour les bébés (de 3 à 6 mois)

Pour le déjeuner

- une purée de légumes

Pour le goûter

- compote de fruits sans sucre (pomme, poire/coing, banane,...)

Pour les bébés (de 6 à 18 mois)

Pour le déjeuner

- Un plat protéine : 30 g
- Une purée de légumes : 150 g
- Un laitage nature 40 % ou lait entier

Pour le goûter

- Laitage nature entier ou fromage varié
- Compote de fruits frais sans sucre

Pour les moyens - grands (de 18 à 36 mois)

Pour le déjeuner

- Une entrée (crudités, légumes cuits...) : 20 à 30 g
- Un plat protéine en jus ou cuit au court bouillon : 30 g
- Un légume d'accompagnement : 150 g
- Un laitage nature 40 % ou fromage sec
- Pain : une tranche par enfant
- Un verre d'eau

Pour le goûter

- Laitage nature 40 % ou fromage sec
- Fruit ou compote de fruits nature sans sucre ou Jus de fruit (BIO)
- Pain avec Chocolat noir (BIO) ou MIEL ou Confiture (BIO)
- Un verre d'eau

Sur demande, le prestataire fournira un stock de 30 biscuits et de 30 compotes sans sucre à chaque fois.

Les repas sont élaborés par la diététicienne du prestataire qui veille à l'équilibre alimentaire des enfants.

Le repas est un moment privilégié. Les professionnels font en sorte que ce temps soit un moment de plaisir : maniement des couverts, choix des aliments et de leurs quantités. Lorsque l'enfant arrive à satiété ou qu'il n'aime pas la nourriture, nous ne le forçons pas.

Pour les bébés, le repas se fait dans l'unité des bébés. Les parents fournissent le lait en poudre et le biberon. Le biberon est proposé suivant le rythme de l'enfant et les indications des parents.

La prise du biberon est un moment privilégié et individualisé. Le bébé peut le boire dans les bras ce qui lui apporte réconfort et affection. Si le bruit l'indispose, le professionnel se mettra plus au calme.

Lorsqu'il commencera à manger à la cuillère, nous l'installerons dans une chaise haute inclinable.

En grandissant, les enfants sont installés autour d'une table en présence d'un adulte dans l'unité des bébés et dans la salle de restauration selon leur groupe.

Nous leur demandons de rester assis, de parler doucement, et de goûter l'aliment avant de retirer l'assiette. Le rythme de la table est respecté. Nous attendons que tout le monde est terminé. Le lavage des mains est pratiqué avant et après.

Le sommeil

Le sommeil est indispensable au développement et au bien-être de l'enfant. Il a un rôle réparateur et constructeur.

« Un enfant qui dort bien et suffisamment longtemps est plus qu'un autre en position de réaliser ses compétences et d'assurer ses constructions. » Professeur Hubert Montagnier.

Les temps de repos sont proposés à l'enfant en fonction de son âge et de son rythme. Ils sont adaptés à la fatigue et /ou maladie.

Afin d'aider le bébé à s'endormir, l'équipe se calque sur les habitudes d'endormissement formulées lors de la « petite histoire » : doudou, musique douce, linge avec l'odeur de maman.

Au moment de la sieste, l'enfant retrouvera son « doudou », sa sucette ou tout autre objet qui le sécurise. Les bébés sont couchés à plat dos dans les lits à barreaux dans l'un des dortoirs, en turbulette.

Un temps calme agrémenté de chansonnettes, d'histoires, de comptines, de musique douce ou de câlins, prépare le repos.

Les grands s'endorment sur des couchettes, les petits ou ceux qui le préfèrent dans des lits à barreaux. Nous essayons, dans la mesure du possible, d'attribuer un lit à chaque enfant. Si l'endormissement est trop difficile en début d'année, nous proposons à l'enfant un couchage transitoire tel que la poussette ou une couchette que nous disposons dans la salle de vie. Le lit est réintégré progressivement.

Une surveillance régulière est réalisée pour les enfants dormant dans des lits à barreaux.

Une personne reste en surveillance tout au long de la sieste dans les chambres de grands. Pour permettre à chacun d'avoir son temps de sommeil, nous surveillons le réveil des enfants et les levons au fur et à mesure, en toute discrétion, pour ne pas perturber le sommeil des autres.

Les soins d'hygiène

Le change du bébé est un moment privilégié entre l'enfant et l'adulte. Il est riche en échanges et communication. Il devient un véritable moment de bien-être et de plaisir pour l'enfant et de découverte corporelle. Le professionnel met des mots sur ses gestes. Il peut profiter de ces instants pour citer les différentes parties du corps de l'enfant à l'aide de comptines. Les gestes sont verbalisés pour que l'enfant soit sécurisé physiquement et affectivement.

Le change est réalisé aussi souvent que nécessaire. Les couches sont fournies par la structure. Les mesures d'hygiène sont respectées (eau et/ou savon, gants si nécessaire, essuies fesses jetables et une désinfection du tapis de change entre chaque enfant, avant la pose d'un drap d'examen).

L'aide à l'acquisition de la propreté est progressive et adaptée à chaque enfant. L'apprentissage de la propreté est le projet de l'enfant et non de l'adulte. Nous l'invitons au passage aux toilettes quand nous le pensons prêt (contrôle des sphincters) et avec l'accord des parents. Le personnel propose, sollicite l'enfant mais ne le force jamais. Lorsque surviennent de petits incidents, des mots sont mis sur ceux-ci et rappellent à l'enfant qu'il doit demander à l'adulte lorsqu'il ressent l'envie d'aller aux toilettes.

Nous pouvons être une ressource auprès des parents à ce sujet. En effet, cet apprentissage doit se faire aussi bien à la maison qu'à la crèche.

Nous sommes garants du respect de l'intimité des enfants.

d. Le développement, le bien-être et l'éveil

La socialisation

Vivre en groupe est un apprentissage.

La vie en collectivité implique des règles de vie telles que le partage, le respect qui peuvent être perçues par certains enfants et parents comme contraignantes. Nous sommes garants de l'explication de ces règles en douceur. Donner un cadre, des limites c'est permettre à l'enfant de se construire en toute sécurité. Le « non » de l'adulte est fondateur. Il est expliqué, constant et juste. Les principes de vie peuvent être différents de ceux appliqués à la maison. Le professionnel précise les règles de la vie en collectivité lors des actions non autorisées (jeter un jouet, bousculer un copain...). Nous formulons l'interdit et le répétons si nécessaire mais sans punition.

L'enfant commence à construire son savoir-être en société en apprenant à partager les jouets, attendre son tour. L'adulte accompagne par la parole l'éveil à la politesse (merci, s'il te plaît) sans exigence en retour.

Cet apprentissage se fait à tout moment, lors des jeux libres où il faut apprendre à prêter, attendre le jeu convoité que le copain a choisi, des activités où il faut patienter pour avoir la couleur que l'on désire, l'instrument que l'on souhaite, des repas où il faut attendre les autres pour se lever, des temps de discussion où l'on doit écouter les autres, attendre avant de parler, partager l'attention de l'adulte avec les copains.

Le change et les repas sont des instants privilégiés avec l'enfant plus individualisés. Ils constituent des moments d'échange, de bien-être, de plaisir. Durant la journée, les professionnels sont toujours attentifs au besoin d'attention des enfants.

D'ailleurs, l'adulte propose parfois, des temps de partage avec un seul enfant autour d'un puzzle, d'un livre, ce qui favorise le bien-être de l'enfant.

Le bien-être de l'enfant

L'observation est un outil professionnel indispensable.

Elle nous permet de connaître chaque enfant, de repérer sa place parmi les enfants et avec les professionnels. En partageant nos observations, l'équipe peut réajuster sa pratique, par exemple : mettre des mots lors d'une séparation difficile ou lorsqu'un enfant vit une situation qui l'inquiète.

L'estime de soi et le sentiment d'attachement ont une place primordiale dans le développement de l'enfant. Ils donnent la force d'affronter le monde extérieur, d'apprendre à marcher, d'explorer l'espace, de parler, et permettent aussi de mieux vivre la séparation.

La vie en collectivité peut générer de la frustration. Nous considérons qu'elle participe à bien grandir et permet à l'enfant de se sentir en sécurité dès l'instant où nous l'aidons à la surmonter et à la dédramatiser en douceur.

Dans un cadre fixé, avec des limites et des règles à respecter par les enfants, le professionnel accompagne l'enfant avec bienveillance, son attitude est douce, enveloppante et sécurisante.

A tous moments, le professionnel se montre encourageant et valorisant envers l'enfant. Un regard, un geste, des mots rassurants permettent à l'enfant de prendre confiance en lui, de se sentir sécurisé. Pour

que l'enfant s'épanouisse, il doit être considéré comme un individu à part entière, avoir sa place au sein du groupe.

Les jeux et activités

Chaque matin, l'enfant est accueilli au sein de l'espace aménagé selon le principe de l'itinérance ludique.

Les activités proposées

Le rôle de l'adulte est de poser un cadre à l'activité, dans l'espace, dans le temps, dans les modalités propres à chaque activité.

Il s'agit d'encourager, de stimuler, de verbaliser et d'observer. C'est un moment d'échange important.

Pour les plus jeunes, nous respectons leur rythme de sommeil et d'éveil. Lorsqu'ils sont disponibles, nous leur proposons un espace dédié avec des jeux ou jouets adaptés à leur âge et à leur motricité.

En grandissant, nous ponctuons la journée des enfants par des temps calmes. Ils sont invités à s'asseoir dans le coin bibliothèque, pour écouter des histoires, ou des comptines. Les enfants choisissent les livres et les comptines qu'ils veulent écouter. Au fil des semaines, ils connaissent le répertoire et le répètent avec l'adulte.

Parallèlement à l'itinérance ludique, nous proposons des ateliers.

Psychomotricité fine

Ces ateliers développent le plaisir et la sensorialité.

La pratique de ces activités permet de découvrir différentes matières (eau, graine de couscous, papier, pâte à modeler, terre, farine, ...) et de développer la créativité et la motricité en effectuant divers petits mouvements avec les mains, les bras (transvaser, déchirer, malaxer, écraser, rouler, taper, verser), l'enfant est très actif, il est dans le plaisir de faire.

Manipulation

Les activités d'emboîtement, d'empilement, et les encastremets permettent de développer l'adresse du geste.

Les plus petits explorent les hochets qu'ils passent d'une main à l'autre, qu'ils lâchent et font tomber. Ils examinent des objets en les saisissant, en les secouant et en les frappant. Ils transfèrent un objet de grosseur moyenne comme un cube de bois d'une main à l'autre.

Psychomotricité

Les activités physiques permettent à l'enfant d'acquérir une plus grande confiance en lui, de prendre conscience de son corps, et de développer son autonomie.

Le toboggan, les parcours, le tunnel, les danses, les rondes, les briques...favorisent la coordination et l'appréhension de l'espace. Les jeux extérieurs (vélo, moto, ballon, cerceaux...) concourent à une bonne coordination et à l'apprentissage des règles simples (ne pas pousser, attendre son tour, faire attention aux plus petits...).

La cour offre à l'enfant une dimension spatiale non limitée dans laquelle il peut explorer ses possibilités psychomotrices (structures motrices, vélos, ...) et sensorielles (espaces jardinage).

La cuisine

Nous animons durant les temps forts de l'année un atelier cuisine. Les enfants dosent les ingrédients, cassent les œufs, remuent la préparation.

Nous confectionnons toutes sortes de préparations au gré des inspirations de l'équipe en respectant les normes d'hygiène et de sécurité (lavage des mains, port de la charlotte...)

Le Jardinage

Nous proposons aux enfants, au début du printemps de semer des graines de fleurs, de tomates et autres légumes. Régulièrement, les enfants vont arroser leurs semis et les regarder grandir. Nous leur apprenons aussi à repiquer les oignons et les plantes. Ils apprennent la patience (attendre que cela pousse), la délicatesse (les plants sont fragiles), comparent les différentes odeurs (avec les plantes aromatiques) et respectent la nature.

Les sorties

Dès qu'il fait beau, les enfants sortent pour qu'ils puissent se dépenser, courir, crier et jouer au grand air. Motos, tricycles, voitures, ballons, ... sont à la disposition des enfants.

Chaque année au mois de juin, nous accompagnons « nos grands » visiter l'école pour leur permettre de se projeter dans ce nouvel univers. Nous passons deux heures en compagnie de leurs futurs camarades et maîtresse. Après la visite de la classe, un temps spécifique est consacré aux enfants.

Jeux de société

Avant l'entrée à l'école, nous proposons des lotos, memory. Ils permettent aux enfants de jouer en groupe, de s'initier aux règles de jeux en groupe, d'attendre leur tour, de travailler leur mémoire, de connaître les couleurs, d'observer et reconnaître le nom de différents objets.

Temps forts

Nous encourageons la famille à marquer les anniversaires des enfants. Les parents peuvent apporter un goûter qui sera partagé.

Nous invitons les familles durant certains temps forts de l'année (Noël, carnaval,...) Pour Noël, les enfants sont conviés à un spectacle. L'après-midi, les enfants des 2 structures collectives et leurs parents, se réunissent autour d'un goûter en présence du Père-Noël.

En juin, les parents et leurs enfants sont conviés à un pique-nique. Le but étant d'accueillir simultanément les parents des futurs enfants et les familles de la structure.

Tous ces moments sont riches en échanges entre l'équipe, les enfants, et les parents. Ils permettent de mieux se connaître, les familles peuvent échanger entre elles, partager leurs questionnements ou leurs inquiétudes.

Les parents ont plaisir à voir leur enfant s'amuser et évoluer dans la structure.

Le langage

Nous accompagnons l'enfant dans son développement langagier. L'équipe met des mots sur les gestes du quotidien, sur les émotions de l'enfant. Elle emploie un langage simple pour les plus petits puis de plus en plus élaboré. Favoriser le langage, c'est aussi se mettre à la hauteur des enfants pour capter leur attention, parler lentement et reformuler ce que l'enfant dit.

Nous incitons aussi l'enfant à demander ce qu'il souhaite en lui laissant le temps de parler.

L'équipe est sensibilisée à « Signer avec bébé ». Tout en parlant en l'enfant, le professionnel signe les mots simples du quotidien.

Les histoires : les histoires que l'enfant écoute, les images qu'il regarde, suscitent son intérêt pour les livres bien avant qu'il ne sache lire. Le livre permet de développer son imagination et facilite son expression. C'est un moment d'écoute, mais aussi de manipulation de l'objet "livre", d'acquisition de nouveaux mots.

Les comptines : L'enfant aime écouter plusieurs fois la même histoire dont il parvient parfois, non sans une certaine jubilation, à anticiper la suite.

Ces textes courts, le plus souvent chantés et accompagnés de gestes ou de marionnettes, stimulent l'enfant : son expression, son langage, son imagination, sa mémoire et aussi son schéma corporel (lorsque des gestes sont joints à la comptine).

Les comptines constituent un rituel important, à la fin du regroupement autour d'un verre d'eau en milieu de matinée, permettant de créer une cohésion au niveau du groupe. Elles sont un repère temporel important pour l'enfant.

e. L'approche culturelle et artistique

Activités manuelles

Les activités manuelles développent la créativité, le toucher et la coordination des enfants.

Le dessin procure beaucoup de plaisir à l'enfant. Il met en œuvre la motricité fine qui va évoluer progressivement à mesure que l'enfant grandit. L'enfant dispose soit de feutres, de crayons de couleur, de craies ou de peinture. Il peut peindre de façons diverses, sur un plan horizontal ou vertical, avec ses mains, ses pieds ou avec tout son corps, avec des outils (pinceaux, cotons tiges, rouleaux, bouchons...). Le toucher est très sollicité dans la manipulation des outils et dans la découverte de la matière « peinture ».

L'objectif principal de ces ateliers est de favoriser l'éveil et pas de produire un objet.

La médiathèque

Des séances sont proposées par la médiathèque selon un thème proposé. Les enfants peuvent choisir les livres, les feuilleter, puis la bibliothécaire ou une animatrice leur lit des histoires et chante.

NB : Dans la structure, nous avons constitué une bibliothèque composée de livres à la portée des enfants (livres cartonnés, livres en tissus, petites revues...)

C'est un moment de partage, de communication et de plaisir.

Filastrocche

L'une des professionnelles, d'origine italienne profite de ses compétences pour faire découvrir une nouvelle langue, l'italien, de façon ludique.

Au travers d'un atelier mensuel, elle sensibilise ainsi l'oreille des enfants à des nouveaux sons et intonations.

La musique

Une activité d'éveil musical est proposée ponctuellement avec un intervenant.

Au quotidien, l'enfant peut manipuler les instruments ou simplement faire du bruit, chanter, danser et faire des rondes. Les moments d'écoute musicale rythment les journées et se transforment parfois en temps calme avant la sieste ou durant une séance de relaxation. Elle permet de partager des émotions positives (plaisir d'être ensemble, de reproduire des sons avec les camarades). Les berceuses, les comptines participent à développer le langage et éveillent au monde.

L'égalité garçon fille

Les enfants n'ont pas tous les stéréotypes de genres au départ. Un jeu, une couleur, une forme ne sont pas imprégnés d'idées préconçues. Les professionnelles ont une grande responsabilité. Elles savent que leurs paroles, leurs réactions à la construction des modèles des enfants.

A titre d'exemple, au sein du multi-accueil, nous :

- Veillons à encourager et féliciter les enfants dans tous les domaines, et pas uniquement dans ceux auxquels on aurait tendance à les prédisposer.
- Proposons aux enfants une variété de jouets et d'activités qui ne sont pas restreints aux stéréotypes filles / garçons.
- N'hésitons pas à lire des livres qui montrent des situations inattendues pour les garçons comme pour les filles.
- Veillons à ne pas demander prioritairement à la fille de concilier lors de disputes pour un objet convoité par une fille et par un garçon.
- Offrons aux garçons la même opportunité qu'ont les filles d'exprimer leurs émotions.
- Associons tous les enfants aux activités de rangement.

Et bien évidemment, nous intégrons pleinement chaque parent dans la relation et leur permettant ainsi de jouer pleinement leur rôle.

III. Le projet social et de développement durable

Le projet social

Le multi accueil est situé dans le quartier de Pont rouge.

Il a ouvert ses nouveaux locaux le 1 janvier 2021

La ville de Claix comprend trois quartiers : Malhivert, Centre et Pont rouge.

La commune de Claix se situe dans l'agglomération sud grenobloise, en milieu urbain.

Elle compte en 2019 7924 habitants. Cette population augmente de 2013/2019 avec une croissance de +1.2% qui repose uniquement sur le solde naturel.

En 2013-2019, la commune de Claix a un taux moyen de natalité de 8.6 ‰.

En 2013-2019, la commune de Claix a un taux moyen de mortalité 5.3 ‰.

Claix est une commune « âgée » avec 52% de la population âgée de 45 ans et plus.

2019		
Claix	7924	100%
0 à 14 ans	1425	18%
15 à 29 ans	1035	13,1%
30 à 44 ans	1343	17%
45 à 59 ans	1725	21,8%
60 à 74 ans	1610	20,3%
75 ans et plus	785	9,9%

Source : INSEE,

RGP

Les nouveaux arrivants selon l'âge en 2019

Source / INSEE, RGP

	Pop 1-14 ans habitant 1 avt autre commune		Pop 15-24 ans habitant 1 avt autre commune		Pop 25-54 ans habitant 1 avt autre commune		Pop 55 ans ou plus habitant 1 avt autre commune		TT nouveaux arrivants
Claix	117	26.1%	57	12.7%	229	51.1%	45	10.0%	448

L'évolution du nombre de logements entre 2013 et 2019

Source : INSEE, RGP

Logement	2013	2019	Evolution 2013-2019	
Claix	3304	3619	315	+9.5%

La taille des ménages

Source : INSEE, RGP

La taille des ménages clairois est de 2.32 personnes, légèrement supérieure à la moyenne des ménages français de 2.18 avec une augmentation de 9% de 2013 à 2019 (passage de 3133 à 3414 ménages).

L'évolution des couples

Source INSEE, RGP

Claix	2013	2019	Evolution 2013-2019	
Couples sans enfants	995	1155	160	+16.1%
Couples avec enfants	1039	1030	-9	-0.9%
Familles monoparentales	322	255	-67	-20.8%

L'emploi et la population active

L'évolution des classes socio professionnelles de 2013 à 2019

Source : INSEE, RGP

	2013	2019	Evolution 2013-2019	
L'évolution des ouvriers et/ou employés	1113	1125	12	+1.1%
L'évolution des cadres supérieurs et/ou professions intermédiaires	2372	2239	-133	-5.9%
L'évolution des retraités	1630	1999	369	+18.5%

Le taux d'activité en 2019 est de 77% (source INSEE, RGP)

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Le taux d'emploi en 2019 est de 71.6% (source INSEE, RGP)

Il s'agit du rapport entre le nombre de personnes en emploi et le nombre de personnes actives.

La part du chômage est de 5.5% (source INSEE, RGP)

La part du taux de chômage des hommes est de 6.8%, celui des femmes de 7.4%

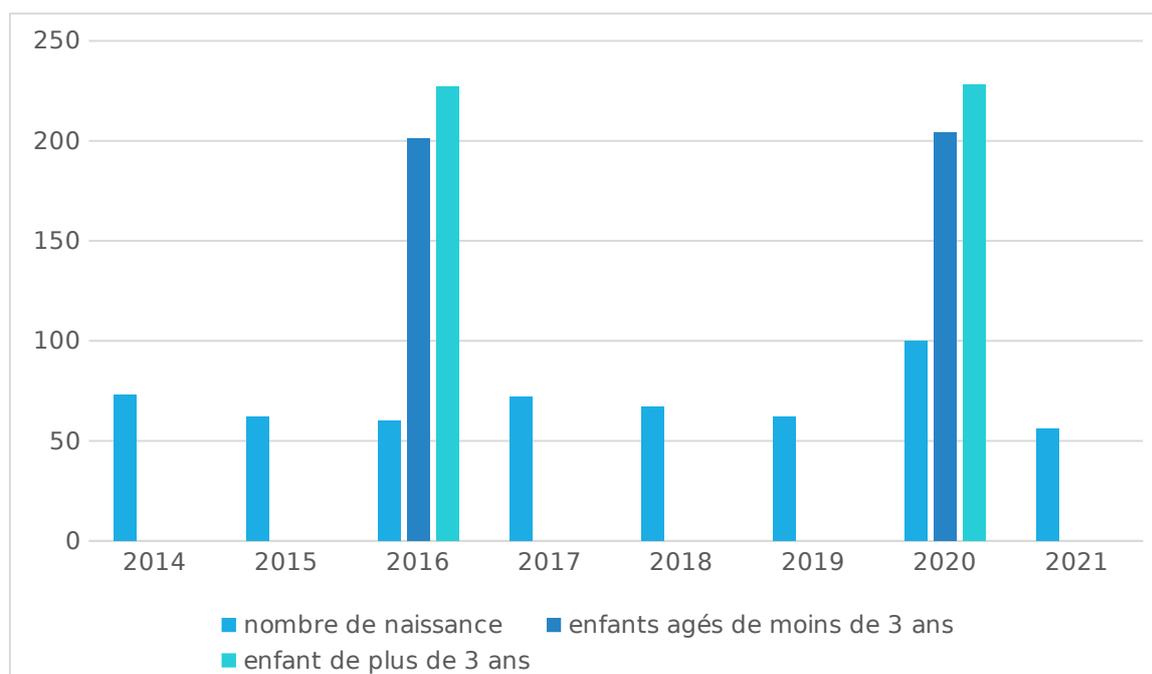
Le taux de chômage des 15-24 ans est de 25.5%

Le revenu médian en 2019 est de 28 460 euros en 2019

Source INSEE, RGP

LA PETITE ENFANCE

La commune de Claix a vu son nombre de naissances augmentées entre 2014 et 2020 de 8.2%.

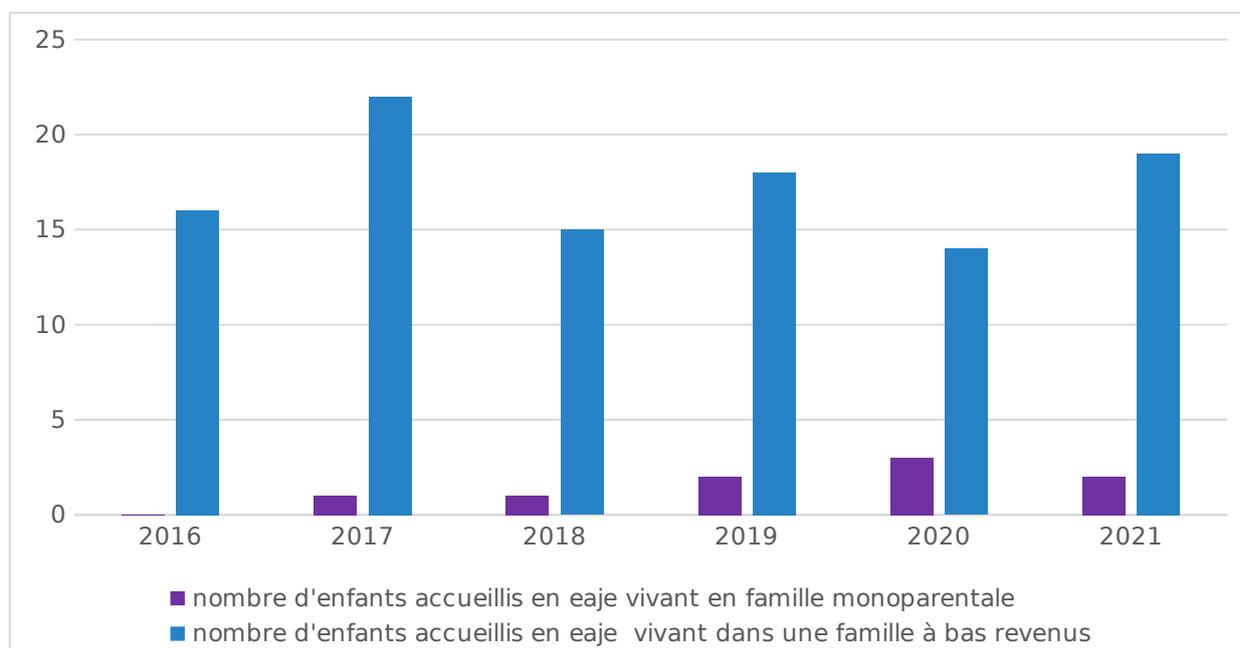


L'OFFRE D'ACCUEIL SUR LA COMMUNE :

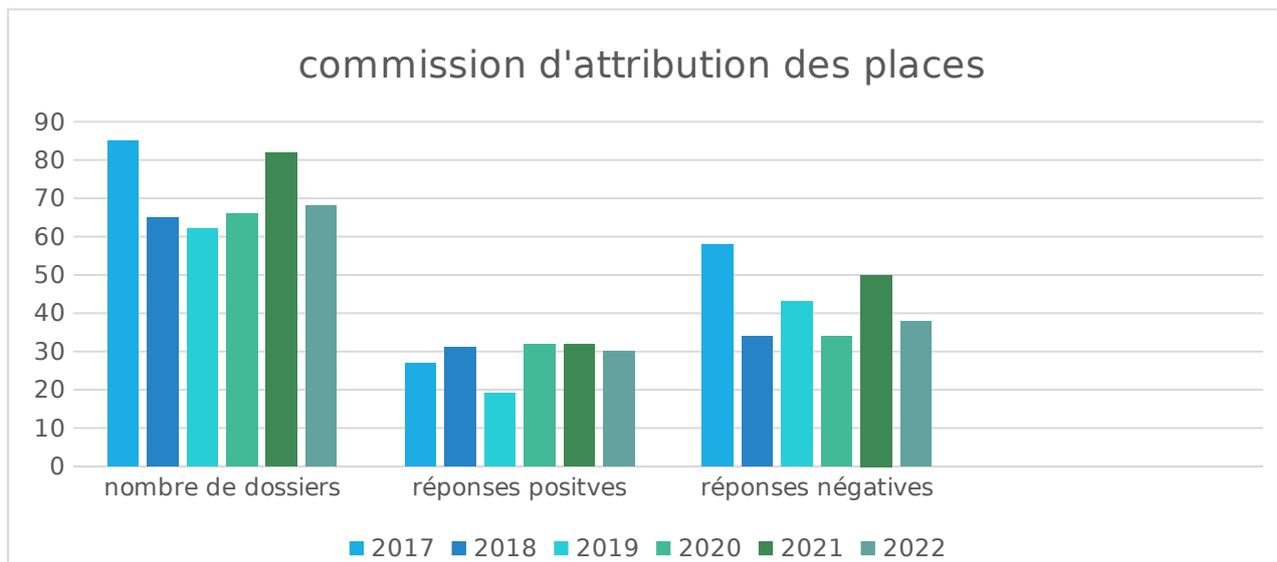
En 2021, la commune dispose de 2 multi accueils soit 40 places, un relais petite enfance qui a la fonction de guichet unique et un lieu d'accueil enfant parent « La Maisonnée ».

Il y a 43 assistants maternels agréés dont 36 en activités. Leur nombre a diminué de 42 % de 2016 à 2021 passant de 65 à 43 assistants maternels agréés. L'évolution du nombre d'enfants vivant dans une famille monoparentale de 2016 à 2021.

PROFILS DES FAMILLES USAGERES DES MULTI ACCUEILS



Nombre de dossiers déposés pour les commission d'attribution en structures collectives



IV. Le projet de développement durable

Les multi accueils s'inscrivent dans des démarches de développement durable. Plusieurs actions sont menées dans ce sens-là.

Le bio nettoyage des structures : le Plan de Maitrise sanitaire de la collectivité a été mis à jour et l'utilisation de produits Bio mis en avant : savon noir et technique de bio nettoyage.

La collecte des déchets alimentaires dans des bio seaux.

Le recyclage des ustensiles

Fait le 11 mai 2023 à Claix

Signature du responsable de structure

Pour le Président du CCAS, par délégation
Mélanie CARRIER
Directrice du CCAS

